



# GUIDE DE PRÉVENTION SUR LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

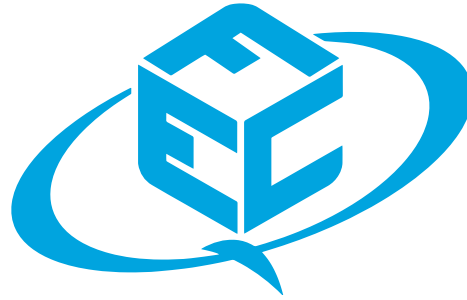
*Prévenir et contrer les violences à caractère  
sexuel dans le milieu collégial*

**SANS OUI  
C'EST NON!**



---

**SANS OUI  
C'EST NON!**



Sans oui, c'est non!

Fédération étudiante collégiale du Québec

Téléphone : 438 885-2607  
Site web : [sansouicestnon.ca](http://sansouicestnon.ca)  
Courriel : [collegial@sansouicestnon.ca](mailto:collegial@sansouicestnon.ca)

Téléphone : 514 396-3320  
Site web : [fecq.org](http://fecq.org)  
Courriel : [info@fecq.org](mailto:info@fecq.org)

---

Recherche, analyse et rédaction:

**Marie Pilote**, Responsable du volet collégial de *Sans oui, c'est non!*

**Rose Crevier-Dagenais**, Responsable du volet collégial de *Sans oui, c'est non!*

**Dominik Boudreault Lapierre**, Coordonnateur aux relations et aux communications de la FECQ

Révision et correction:

**Caroline Aubry**, Directrice générale de *Sans oui, c'est non!*

**Lauréanne Cauchy-Richer**, Vice-présidente de la FECQ

---

### **Sans oui, c'est non! (SOCN)**

*Sans oui, c'est non !* vise la prévention des violences à caractère sexuel, dont le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles auprès des communautés collégiales et universitaires. Elle a pour objectif le déploiement d'outils et d'activités de sensibilisation. Elle soulève directement la question du consentement sexuel et propose des repères et des ressources pour les victimes de violences à caractère sexuel. Elle regroupe plus de 100 partenaires collégiaux et universitaires à travers la province.

### **Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)**

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 68 000 étudiants, qui sont répartis dans 24 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie des cégépiens. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 25 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

# TABLE DES MATIÈRES

Acronymes .....	3
Introduction .....	3
Définition .....	3
Les violences à caractère sexuel .....	4
Le consentement .....	4
Prévention et sensibilisation .....	5
Sur les campus .....	5
Dans les résidences .....	6
Comités locaux .....	6
<b>Organiser une activité sans risques .....</b>	<b>7</b>
Activités à risques .....	7
Activités sans risque .....	8
Activités d'accueil et d'intégration .....	9
Activités hors campus .....	9
Formations .....	10
Sécurité et ressources .....	10
Rétroaction.....	11
<b>Conclusion .....</b>	<b>11</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>12</b>
Check list - Organisation d'un événement.....	13
Matériel Sans oui, c'est non! .....	14



# ACRONYMES

SOCN : Sans oui, c'est non!

FECQ : Fédération étudiante collégiale du Québec

VCS : Violences à caractère sexuel

CALACS : Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

SANS OUI  
C'EST NON!



# INTRODUCTION

Les violences à caractère sexuel (VCS) peuvent survenir dans tous les événements organisés par les associations étudiantes et les établissements collégiaux. Qu'elles soient orales ou physiques, ces agressions peuvent avoir lieu tant lors d'activités organisées sur le campus que hors campus.

Il est impératif que les associations étudiantes collégiales soient proactives afin de sensibiliser et d'enrayer les risques de violences à caractère sexuel dans les diverses activités et événements organisés par celles-ci.

*Sans oui, c'est non!* (SOCN) a publié un rapport sur les situations à risque et sur les meilleures pratiques de prévention et d'intervention dans le contexte des activités d'accueil en milieu universitaire. (SOCN, 2017) Néanmoins, la FECQ et SOCN souhaitent aussi outiller les associations étudiantes collégiales afin que celles-ci puissent diminuer les risques de violences à caractère sexuel lors d'activités et événements. La campagne est maintenant présente dans presque tout le Québec, autant dans les universités que dans les cégeps en collaborant avec les administrations ainsi que les associations étudiantes et comités étudiants.

Afin de bâtir ce guide, nous nous sommes basés sur le rapport de SOCN et les différents guides déjà présents au niveau universitaire. Nous avons ensuite synthétisé le contenu afin de construire un guide adapté pour la réalité collégiale.

# DÉFINITION

Avant de commencer, il faut se doter d'un vocabulaire commun. Nous avons donc décidé de reprendre plusieurs des définitions déjà établies dans le rapport de *Sans oui, c'est non!*.

Nous reprenons donc le terme « violences à caractère sexuel », tel que la définition dans le *rapport du Groupe de travail sur les politiques et procédures en matière de harcèlement sexuel et de violence sexuelle* (Groupe de travail du BCI, 2016). Cette définition s'inspire du *Plan d'action de l'Ontario contre la violence à caractère sexuel* (Gouvernement de l'Ontario, 2015). Les violences à caractère sexuel y sont définies comme :

« Toute forme de violence, physique ou psychologique, perpétrée par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité. Cela comprend le harcèlement sexuel, l'abus sexuel, l'agression sexuelle, le viol et les autres inconduites à caractère sexuel. » (Groupe de travail du BCI, 2016, 5)

« Violences à caractère sexuel » inclut « toutes les formes de conduites inappropriées de nature sexuelle. Ces conduites peuvent se manifester par des gestes, des paroles, des comportements et des attitudes à connotation sexuelle. » (Groupe de travail du BCI, 2016, 13)

# LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

## Exemples de VCS

- Les propos sexistes et misogynes
- « Catcalling »
- Les images sexuelles dégradantes
- Le voyeurisme
- L'exhibitionnisme
- Le frotteurisme
- Le cyberharcèlement
- La prise ou la diffusion d'images à connotation sexuelle d'une personne sans son consentement
- Contraindre une personne à visionner du matériel sexuel
- L'intoxication dans le but de commettre des gestes sexuels
- Mettre de la pression / chantage dans le but d'avoir des relations sexuelles
- L'exploitation sexuelle
- Le harcèlement sexuel
- L'agression sexuelle

## Ce qui ne représente pas des VCS

Voici quelques exemples de relations ou de comportements sains :

- Flirt réciproque
- Invitation ou expression d'intérêt romantique ou sexuel sans insistance en cas de refus ou de non-réciprocité
- Complimenter sans allusions sexuelles
- Expressions ponctuelles d'appréciation respectant le cadre de la civilité et les limites de la personne visée
- Relations amicales, amoureuses ou sexuelles entre personnes consentantes

# LE CONSENTEMENT

Le consentement est la clé pour contrer les VCS. Il doit être :

- Volontaire
- Libre
- Éclairé
- Vérifié régulièrement
- Enthousiaste
- Révocable

Il en découle que le consentement :

- Ne peut être présumé
- N'équivaut pas à la seule absence de refus
- Une personne peut retirer son consentement à tout moment

Certains contextes peuvent invalider le consentement :

- L'influence de drogues ou d'alcool (intoxication)
- Si la personne est inconsciente, ou encore, dans un état de sommeil
- La présence de menaces et de contraintes
- Les actes commis dans une relation de pouvoir, de confiance ou d'autorité abusive



# PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

Une étape préliminaire est bien importante afin de réduire les risques de violences à caractère sexuel. Nous parlons ici de la prévention et de la sensibilisation de la communauté étudiante collégiale. Avec une bonne sensibilisation et la présence marquée d'une campagne telle que *Sans oui, c'est non!*, les gens sont à même de comprendre ce qui est défini par le terme « violences à caractère sexuel » tel que nous l'avons défini précédemment.

De prime abord deux choses sont impératives à faire avant de vouloir sensibiliser sa communauté étudiante

- Se joindre à une campagne de sensibilisation;
- Utiliser le matériel de communication offert par la campagne.

Toute initiative locale est pertinente, cependant il faut garder en tête que dans le but d'optimiser les ressources et le temps mis sur l'implantation d'une campagne, il est parfois plus judicieux de joindre une campagne déjà existante. D'ailleurs, dans le cas de la campagne de SOCN, celle-ci n'est pas restrictive et toute la liberté est donnée aux partenaires, tant qu'ils respectent l'essence de la campagne. Ainsi, la totalité des activités est décidée par le partenaire et les responsables du volet collégial de la campagne sont disponibles pour répondre aux demandes et aider les exécutant.es locaux dans la réalisation des projets.

Plusieurs autres moyens peuvent être mis en place afin de contribuer à l'implantation de la campagne et d'entretenir la sensibilisation. En effet, plusieurs cégeps se sont déjà munis d'un comité qui a pour but d'informer et de sensibiliser les étudiants. Ces comités sont un bon moyen efficace de créer une mobilisation plus importante. Afin d'être plus proactif, il est intéressant que ce comité soit constitué non seulement des étudiant.es, mais aussi des professeur.es, des travailleur.es sociales, des psychologues et toutes les personnes qui pourraient être portées à intervenir. Le but ultime de ces comités est son autonomie dans leurs actions et projets. Par exemple, si une formation de témoin actif est donnée au comité en début d'année, il serait plus que pertinent qu'à leur tour les membres deviennent des ambassadeur.trices de SOCN et puissent sensibiliser les étudiant.es.

## Sur les campus

Il est primordial que la sensibilisation et la prévention se fassent au quotidien sur les différents campus. Afin de prévenir tous les risques de violences à caractère sexuel, il est impératif que la population étudiante reçoive de l'information quant aux VCS. Pour ce faire, les associations étudiantes ont une panoplie de moyens à leur disposition. Évidemment, l'utilisation de matériel de mobilisation tel que des affiches, des macarons ou tout autre objet à l'effigie d'une campagne est un incontournable de ce type de campagne de sensibilisation.

Aussi, dans le but de diminuer les risques de VCS, il serait pertinent que les associations étudiantes mettent les bouchés doubles dans la sensibilisation au courant des périodes plus à risque comme lors des activités d'accueils et festive, mais surtout lors de la rentrée scolaire et lors de la période de fin des classes.

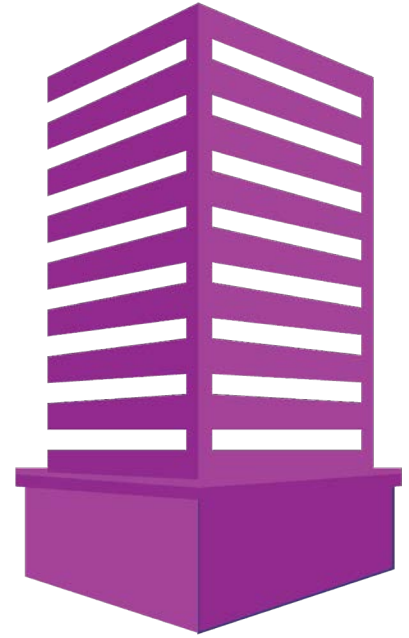
La rentrée scolaire est un moment propice pour sensibiliser la population étudiante. En effet, il est gagnant d'augmenter la sensibilisation lors de cette période, tant en tenant des kiosques, en distribuant du matériel, en faisant des tournées de classes ou des conférences permettant aux étudiants de mieux comprendre ce que sont les VCS. De se fait, les étudiant.es sont davantage sensibilisé.es par à rapport à cette réalité, réduisant ainsi les risques d'agressions.

- Utiliser le matériel de *Sans oui, c'est non!*
- Faire des kiosques de sensibilisation
- Offrir des formations, notamment la formation *Comment devenir un témoin actif* à tous les membres des associations étudiantes, de comités, aux professeur.es, aux professionnel.les et aux membres de l'administration
- Faire des tournées de classes pour informer les étudiants sur ce que sont les VCS
- Redoubler d'efforts dans la sensibilisation lors des périodes les plus à risques (rentrée, fin de session, party, etc.)

## Dans les résidences

Les résidences étudiantes ont souvent été ciblées dans les différents rapports comme étant des lieux plus à risque pour les violences à caractère sexuel. C'est pourquoi il est impératif que des moyens soient mis en place afin de sensibiliser la population étudiante dans ces espaces particulièrement.

- Étendre les campagnes visuelles de sensibilisation, telles que SOCN dans les résidences
- Offrir une formation pour les étudiant.es occupant les résidences afin de les sensibiliser au sujet
- Offrir une formation pour les responsables des résidences
- Avoir un membre du personnel formé (travailleur.se de corridor, agent.e de sécurité, etc.), qui peut venir en aide et prendre en charge des étudiant.es survivant.es
- Faire des suivis récurrents avec les étudiant.es des résidences
- Créer un réseau d'étudiant.es formé.es pour recevoir des dévoilements ou des plaintes dans chacune des résidences



## Comités locaux

Bien évidemment, la sensibilisation est beaucoup plus efficace lorsqu'elle se fait conjointement par l'association étudiante et les administrations des cégeps (principalement avec les ressources internes et les services aux affaires étudiantes). Ces derniers sont de précieux partenaires dans la lutte aux violences à caractère sexuel et c'est pourquoi il est intéressant d'être solidaire dans cette lutte. Une très belle idée pour favoriser cette collaboration est la création d'un comité traitant exclusivement de la lutte aux violences à caractère sexuel. Ce comité peut être composé de membres de l'administration, d'intervenant.es, d'exécutant.es de l'association étudiante, d'étudiant.es, et d'enseignant.es.

Il est évident que chaque membres de ce comité devrait être en mesure d'intervenir dans une situation de VCS. C'est pourquoi il est impératif pour ces personnes de suivrent une formation concernant les violences à caractère sexuel, la manière d'intervenir comme témoins et la manière de recevoir un dévoilement.

Être en contact avec les organismes externes et avoir une bonne communication avec eux est un très bel atout pour la mise en place d'une campagne locale. Il peut également être intéressant de réserver un siège sur le comité de sensibilisation pour un représentant d'organismes externes, tel qu'un CALACS (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel).

En résumé :

- Mettre en place un comité ayant pour but de lutter contre les VCS et que celui-ci soit composé de membres provenant des différentes sphères du cégep
- Entretenir des contacts avec les organismes externes afin de mettre en place des campagnes locales



# ORGANISER UNE ACTIVITÉ SANS RISQUE

## Activités à risques

Avant de présenter les conseils pour organiser une activité sans risque, il est impératif de bien définir les activités qui comportent des risques en matière de VCS. Ces notions vous permettront de mieux organiser vos événements.

Parmi les activités pouvant être à risques au niveau des VCS, nous comptons entre autres :

- Les initiations, les activités d'intégration et d'accueil
- La première année pour les nouveaux.lles étudiant.es
- Événements festifs avec de la consommation d'alcool et de substances illicites
- Les activités d'enseignement, d'études ou de stages

Divers guides et politiques identifient les situations comprenant les éléments suivants comme étant **à risques** :

- Des lieux qui ne sont pas propices aux activités ou qui ne sont pas sécuritaires parce qu'ils comportent des risques de chute, de noyade ou de perte dans l'espace alloué (ex. boisé)
- Des costumes inadéquats parce que dégradants physiquement ou psychologiquement<sup>1</sup> ou dommageables pour la personne qui doit les revêtir (ex. costumes trop volumineux ou encombrants)
- Des costumes à thème militaire ou à motif d'armée ou des éléments de costume qui imitent des armes
- La nudité partielle ou totale
- La consommation d'alcool ou de drogues (et tout ce qui peut y inciter, par exemple, les jeux de « calage », la polyconsommation ou plus sournoisement, la pression des pairs. Finalement, une tendance peu connue est l'alcoolorexie, qui peut se présenter particulièrement chez les femmes. Le principe consiste à se priver de manger avant une soirée festive pour limiter les calories ingérées et ressentir l'effet d'ivresse dès les premiers verres.)
- Toute activité qui touche de près ou de loin à la sexualité, ou, plus largement, à la distinction entre les genres
- Toute activité avec une connotation raciste
- Les chansons ou les slogans scandés en masse (souvent dégradants pour les participant.es)

Aussi, nous pouvons ajouter à cela, tous les événements comportant une mauvaise planification des activités comme celles comportant des temps libres non encadrés.

Bref, une activité à risque est une activité dont on peut souvent constater un manque de préparation et d'organisation et où les organisateur.trices n'ont pas été sensibilisés aux VCS.



<sup>1</sup> Costumes trop ajustés ou courts pour les femmes ou hypermasculinisés pour les hommes, qui « véhiculent ainsi des stéréotypes de genre ou qu'ils soient inconfortables ou conçus pour un seul type de corps » (SOCN, 2017, 19)



## Activités sans risque

Le rapport de SOCN propose plusieurs solutions pour les associations étudiantes afin de sensibiliser et de prévenir les VCS. Parmi celles-ci, plusieurs comportent des responsabilités partagées entre les associations étudiantes et les administrations des collèges.

### Logistique

- S'assurer que les membres du comité organisateur demeurent sobres et dûment identifiables (l'on propose aussi de nommer une personne responsable dont la parole fait office de loi pour la durée des activités)
- Désigner une personne responsable de s'assurer de l'âge légal des participant.es durant toute la durée des événements
- Obtenir le bon permis d'alcool et savoir que la loi interdit de vendre de l'alcool à une personne en état d'ivresse
- Remettre à chaque participant.e une cocarde d'identification ou un bracelet sur lequel apparaissent ses coordonnées pour contrôler l'accès aux activités (l'on peut aussi y inclure les coordonnées d'un service de raccompagnement et d'un contact d'urgence)
- Planifier en début de journée les activités et les jeux qui demandent plus d'habileté
- Vérifier l'état des lieux avant d'installer le matériel en s'assurant de leur régularité et de leur conformité aux normes de sécurité
- Avoir un « plan B » qui permette d'adapter les activités en fonction de la température et des risques qui y sont associés
- Souscrire, pour les associations considérées comme OBNL, à une assurance responsabilité civile
- Diffuser de l'information aux participant.es, avant, pendant et après l'événement sur les moyens d'assurer leur sécurité (ex. garder sa consommation à vue ou sortir et revenir en groupe, en ne laissant personne derrière)

### Alcool et consommation

- Éviter tout ce qui peut induire à la surconsommation d'alcool (ex. autoriser seulement la consommation des boissons à base de malt et non les alcools forts)
- Cesser de servir de l'alcool au moins une heure avant la fin des activités et prévoir des aliments riches en amidon et en protéines
- Servir la boisson dans des contenants en aluminium ou en plastique avec couvercle et obliger les participants à ramener leurs verres
- Engager, si nécessaire, des agent.es de sécurité, notamment pour les activités de plus de cent personnes ou pour celles qui se terminent après 23 heures

### Soins et prévention

- S'assurer du déplacement sécuritaire des gens intoxiqués (cela implique d'être au courant des moyens de retour que les participant.es ont prévu : autobus, conducteur.trices désigné.es, endroits où dormir, partenariats avec des organismes comme Tolérance Zéro, ainsi que de prévoir un service de surveillance des clés)
- Utiliser les regroupements d'étudiants de vos cégeps, tels que les étudiant.es en soins préhospitaliers d'urgence, soins infirmiers, technique policière et travail social ou encore les comités de premiers soins afin de vous supporter dans vos activités et offrir du support aux personnes intoxiquées. (Ce qui est aussi un bon moyen pour eux de financer leurs projets de programme, à travers le service de raccompagnement ou de premiers soins sur place.)
- Avoir une petite caisse à portée de main pour payer des taxis ou des billets d'autobus à ceux et celles qui n'auraient pas prévu leurs déplacements
- S'assurer que les organisateur.trices de l'événement connaissent les effets des différentes « drogues du viol » afin de pouvoir en détecter la présence pendant l'événement
- S'assurer d'un nombre suffisant de personnes qualifiées pour les soins d'urgence et s'assurer qu'elles sont connues des responsables et des participant.es et facilement identifiables (ex. : grâce au port d'un dossard)
- S'assurer d'avoir toujours à portée de la main une trousse de premiers soins et de connaître les numéros d'urgence, dont celui de la sécurité qui est la personne ressource sur le campus
- Intervenir immédiatement pour faire cesser tout comportement qui met en danger la sécurité, l'intégrité ou le respect d'une personne ou celle d'un groupe
- Proscrire toutes les activités comportant un risque, réel ou potentiel, qu'il soit lié ou non aux situations à risques précédemment énumérées

## Activités d'accueil et d'intégration

Les activités d'accueils et d'intégration sont souvent un endroit plus propice à voir survenir des VCS. Ce sont entre autres des activités dégradantes, qui augmentent les risques de voir apparaître du harcèlement sexuel et une banalisation de violences à caractère sexuel.

Dans le but prévenir et de réduire les risques de VCS, plusieurs actions peuvent être mises en place afin de sensibiliser les participant.es. Par exemple, la distribution d'affiches, de macarons et de chandails à l'effigie de SOCN, l'obligation de parler de la campagne pendant les initiations ou le visionnement d'une vidéo sur le consentement lors de la journée d'orientation peut contribuer grandement à une prise de conscience par rapport à ces enjeux.

Aussi, plusieurs universités offrent des formations obligatoires à tous les organisateur.trices de ces événements afin que ceux-ci et celles-ci soient aptes à répondre et à venir en aide aux survivant.es. De plus, ces formations sont offertes aux étudiant.es gratuitement, afin que tou.tes puissent bien comprendre ce qu'est une violence à caractère sexuel et qu'ils et elles soient bien conscient.es des répercussions de leurs actes.

Les initiatives suivantes peuvent être mises en place :

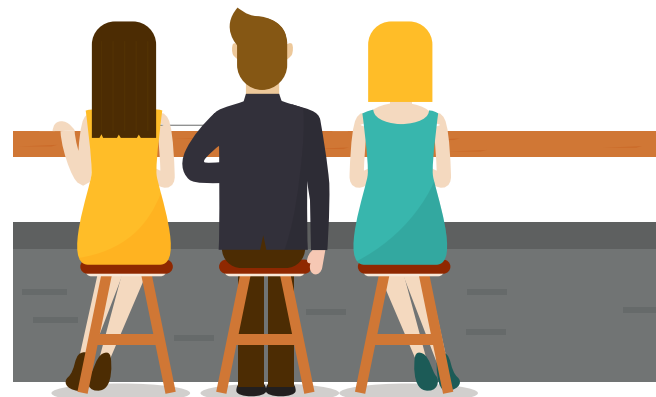
- Utiliser les campagnes de sensibilisation dans les différents événements ;
- Offrir une formation obligatoire aux organisateur.trices des activités
- Offrir une formation aux étudiant.es sur les violences à caractère sexuel et la manière d'être un témoin actif
- Mettre en place des moyens afin de prendre en charge les survivant.es de violences à caractère sexuel
- Avoir un nombre de témoins actifs assez important pour répondre aux demandes et sensibiliser la population étudiante
- Encourager la tenue d'activité dans des bars partenaires de l'initiative «Commande un Angelot»
- S'assurer de la présence des organisateur.trices pendant le déroulement des activités d'accueils
- Assurer la présence d'organisateur.trices sobres lors des événements
- Donner des collations et de l'eau gratuitement aux participant.es
- Encadrer les activités afin que celles-ci ne banalisent pas les VCS (ex. nudité, déguisement qui brime l'intégrité et la dignité).

## Activités hors campus

Les activités qui se déroulent hors campus, notamment les activités qui ont lieu dans les bars, dans les logements étudiants, dans des chalets ou sur des terrains de camping loués pour l'occasion sont également des activités qui peuvent être de la responsabilité de l'association étudiante lorsqu'il s'agit d'activité étudiante.

Les activités hors campus peuvent être davantage à risques en raison des facteurs suivants:

- Une confusion quant à la responsabilité
- Une moindre implication de l'association étudiante et surtout de l'administration
- La durée prolongée, le moment (fin de soirée) où se déroulent ces activités
- Le fait que les étudiant.es doivent souvent dormir sur place
- La présence de personnes de l'extérieur
- L'absence d'agent.es de sécurité. (SOCN, 2017, 72)



Les initiatives suivantes peuvent être mises en place: pour remédier aux problèmes liés aux activités hors campus:

- Les associations étudiantes et les acteurs concernés soient toujours au courant des activités se tenant hors campus
- Que des mesures de préventions et de sécurité soient imposées afin de réduire les risques de VCS
- Avoir la présence de personnes formées en intervention
- Utiliser le matériel de communication (wifi, réseau cellulaire, contacts d'urgences des participant.es)
- Que les organisateur.trices, le personnel des lieux, la sécurité et toutes les personnes tant bénévole qu'employé.es reçoivent la formation de témoins actifs
- S'assurer que les lieux soient sécuritaires et en constante surveillance
- Avoir un système de raccompagnement
- Avoir une personne formée à la sortie qui peut venir en aide aux personnes harcelées
- Fournir de l'eau en permanence, de la nourriture et des alternatives aux boissons alcoolisées

Certains lieux à risques comme les boisés ou les tunnels gageraient être aménagés de manière plus sécuritaire grâce à de l'éclairage ou à de la surveillance accrue. (SOCN, 2017, 94)

## Formations

Le rapport de SOCN mentionne plusieurs formations pertinentes à suivre afin de sensibiliser et prévenir les VCS, dont des formations de témoins actifs, des formations aux enjeux des violences à caractère sexuel dans le contexte des activités d'accueil précisément, des formations de « Commande un angelot » auprès des employé.es de bar<sup>2</sup>, des formations d'autodéfense, de formations en petits groupes, des formations en ligne ou des formations sur divers sujets parmi lesquels, le consentement, l'intersectionnalité et le racisme, le cyberharcèlement, etc. (SOCN, 2017, 74)

La plupart de ces formations sont données par les employé.es de SOCN ou conjointement avec des organismes communautaires, dont les CALACS.



## Sécurité et ressources

Pour augmenter la sécurité, que soient présentes et impliquées des équipes mixtes composées : de témoins actifs ou de personnes formées à la question des violences à caractère sexuel, de personnes formées aux enjeux de la consommation d'alcool, de volontaires ou des bénévoles, de personnes pouvant administrer les premiers soins. Il est primordial que ces intervenant.es se rencontrent avant les activités d'accueil, pour préciser les rôles et responsabilités de chacun.e et éviter le cafouillage en cas d'intervention. (SOCN, 2017, 76)

Une liste des ressources disponibles et leurs rôles respectifs. Cette liste regrouperait, entre autres :

- Des ressources féminines de première ligne
- Des bénévoles étudiant.es qui ont reçu une formation sur différents aspects et qui sont, selon le cas, identifiables (témoins actifs ou vigiles, équipe de premiers soins, assistants et assistantes aux personnes intoxiquées, etc.) (SOCN, 2017, 92)

<sup>2</sup> Formation offerte par une équipe dédiée spécifiquement à «Commande un Angelot», une initiative issue de la collaboration de SOCN, *Ni viande ni objet* et de l'Alliance pour la santé étudiante au Québec (ASEQ).

## Rétroaction

Dans le but de mieux prévenir et d'améliorer l'organisation des événements quant au VCS, il serait pertinent que les associations étudiantes mettent en place un système de rétroaction face aux activités organisées par les associations étudiantes.

À l'Université Laval, un sondage électronique est acheminé aux nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes pour recueillir leur perception et appréciation au sujet des activités d'accueil qu'ils ou elles ont vécu.es. (SOCN, 2017, 51)

Dans cette optique, le rapport de SOCN recommande aux associations étudiantes de :

- Tenir un registre de tous les événements et interventions effectuées pendant les activités et en informer le ou la président.e de l'association étudiante le plus tôt possible
- Évaluer la perception des participant.es à la suite des activités d'accueil pour recueillir leur appréciation des événements
- Fournir un rapport d'activités destiné aux organisate.trices des activités d'accueil subséquentes, qui présente les points forts et les points à améliorer

De plus, le rapport recommande aux administrations des cégeps de prévoir un organe de gestion de plaintes anonyme connu des participant.es (cet organe devrait proposer différentes manières de formuler des plaintes).

## CONCLUSION

Tous les moyens sont aujourd'hui à la disposition des associations étudiantes et des administrations afin de prévenir et de lutter contre les violences à caractère sexuel tant dans les établissements d'enseignement que dans notre société. Il nous faut alors continuer ce combat tous ensemble dans le but de voir les VCS disparaître.

Il nous faudra aussi mettre les mécanismes en place afin de soutenir les survivant.es pour s'assurer que tou.tes soient entendus et que tous reçoivent le support adéquat. Que tou.tes soient en mesure de dénoncer et de porter plainte, et ce, tant dans l'espace public, entre autres par la voix du mouvement #MoiAussi, mais aussi auprès de leur entourage.

Simultanément et tou.tes ensemble nous serons en mesure d'enrayer les VCS dans notre société. C'est encore un travail de longue haleine qui nous reste à faire, mais avec le support de l'ensemble de la communauté étudiante et toujours plus de citoyen.nes.

En attendant, nous devons aider les survivant.es à dénoncer et nous devons nous être des vecteurs de changement dans le but de faire bouger les mentalités dans notre société et d'arriver à une réelle égalité des genres. Pour ce faire, vous pouvez vous joindre, tout comme nous au mouvement #EtMaintenant ayant pour but de continuer sur la lancée du mouvement #MoiAussi. Tous genres confondus, main dans la main, continuons la lutte « afin que les politiques publiques, la culture des entreprises et des institutions, les contenus médiatiques [...] [ainsi que] les relations amoureuses et sexuelles [...] évoluent dans le sens d'une véritable égalité entre les genres. »<sup>3</sup>



<sup>3</sup> Aurélie Lanctôt, Léa Clermont-Dion, Josée Boileau, Francine Pelletier, Françoise David, Elisabeth Vallet, déclaration commune #EtMaintenant, <https://www.etsmaintenant.net/>

# BIBLIOGRAPHIE

**Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)**, Le harcèlement et les violences à caractère sexuel dans le milieu universitaire, Rapport du Groupe de travail sur les politiques et procédures en matière de harcèlement sexuel et de violence sexuelle, 2016. [https://www.bci-qc.ca/wp-content/uploads/2017/04/Rapport-GT-PHS\\_adopte-CA\\_2016-10-14-V-fr-2e-edition-Avril-2017.pdf](https://www.bci-qc.ca/wp-content/uploads/2017/04/Rapport-GT-PHS_adopte-CA_2016-10-14-V-fr-2e-edition-Avril-2017.pdf)

**Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL)**, Les activités d'accueil à l'Université Laval. Guide Intégration et responsabilités, 2015. <https://www.dse.ulaval.ca/associations-etudiantes/associations-1er-2e-et-3e-cycles/procedure-pour-les-activites-d-integration/comment-organiser-vos-activites-d-integration/>

**Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM)**, Guide de la coordination à la vie étudiante, Guides et formations, 2017. <http://www.faecum.qc.ca/ressources/guides-et-formations/guide-de-la-coordination-a-la-vie-etudiante>

**Gouvernement de l'Ontario**, Ce n'est jamais acceptable : Plan d'action pour mettre un terme à la violence et au harcèlement à caractère sexuel, 2015. <https://www.ontario.ca/fr/document/plan-daction-pour-mettre-un-terme-la-violence-et-au-harcelement-caractere-sexuel>

**Sans oui, c'est non! (SOCN)**, Les situations à risques et les meilleures pratiques de prévention et d'intervention dans le contexte des activités d'accueil en milieu universitaire, Rapport de consultation et recension préliminaire, 2017. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents\\_soutien/Ens\\_Sup/Commun/Violences\\_caractere\\_sexuel/SOCN\\_activites\\_accueil\\_rapport\\_VF.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Commun/Violences_caractere_sexuel/SOCN_activites_accueil_rapport_VF.pdf)

**Fédération canadienne des étudiantes et étudiant - Ontario (cfs | fcée)**, Trousse pour la création d'une culture de consentement, 2017. <http://cfsontario.ca/wp-content/uploads/2017/07/Consent-Toolkit-FR.pdf>

## Guide de prévention sur les violences à caractère sexuel

*Sans oui, c'est non!* | FECQ

# O - CHECK LIST ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT

## Dans les semaines précédentes

### Sensibilisation

- ❑ Joindre une campagne de sensibilisation et commencer la prévention (affichage, médias sociaux, tournées de classes)
- ❑ Tenir une formation obligatoire de témoin actif et/ou accueillir un dévoilement pour tous les bénévoles, personnel (ex. agent.e de sécurité) et organisateur.trices de l'événement
- ❑ Créer un réseau d'étudiant.es ressources formé.es pour recevoir des dévoilements ou des plaintes
- ❑ Tenir un kiosque de sensibilisation sur les VCS spécifiquement en lien avec votre événement (ex. St-Valentin et le consentement en couple ou Party, alcool et consentement)
- ❑ Diffuser de l'information aux participant.es, avant, pendant et après l'événement sur les moyens d'assurer leur sécurité
- ❑ S'assurer que toutes les activités sont respectueuses et non dégradantes (voir section des activités à risques p.7)

### Logistique de l'événement

- ❑ Identifier les membres du comité organisateur et sélectionner les personnes qui resteront sobres durant l'entièreté de l'événement.
- ❑ Désigner une personne responsable de s'assurer de l'âge légal des participant.es durant toute la durée de l'événement
- ❑ Déterminer les personnes autorisées dans l'événement (uniquement étudiants du cégep, mineurs autorisés ou non, etc.)
- ❑ Sélectionner des sentinelles formées pour la soirée qui surveilleront les lieux (drogue, VCS, etc.)
- ❑ Planifier en début de journée les activités et les jeux qui demandent plus d'habileté
- ❑ Vérifier l'état des lieux avant d'installer le matériel en s'assurant de leur régularité et de leur conformité aux normes de sécurité
- ❑ Avoir un « plan B » qui permette d'adapter les activités en fonction de la température et des risques qui y sont associés
- ❑ Proscrire toutes les activités comportant un risque, réel ou potentiel, qu'il soit lié ou non aux situations à risques
- ❑ Obtenir le bon permis d'alcool (alcool de malt uniquement ou avec alcool fort) et savoir que la loi interdit de vendre de l'alcool à une personne en état d'ivresse
- ❑ Souscrire, pour les associations considérées comme OBNL, à une assurance responsabilité civile
- ❑ Prévoir des agents de sécurité pour les événements de plus de 100 personnes et ceux qui se terminent après 23 heures
- ❑ Prévoir des arrangements avec les services de raccompagnement en fin de soirée (Tolérance Zéro, groupes d'étudiants raccompagnateurs, coupons de taxi, service de bus spécial pour l'événement)
- ❑ Prévoir un service de surveillance des clés
- ❑ Avoir une petite caisse à portée de main pour payer des taxis ou des billets d'autobus à ceux et celles qui n'auraient pas prévu leurs déplacements
- ❑ S'assurer d'avoir toujours à portée de la main une trousse de premiers soins et de connaître les numéros d'urgence, dont celui de la sécurité qui est la personne ressource sur le campus
- ❑ S'assurer d'un nombre suffisant de personnes qualifiées pour les soins d'urgence et s'assurer qu'elles sont connues des responsables et des participant.es et facilement identifiables (ex grâce au port d'un dossard)
- ❑ Prévoir de l'eau, des collations gratuites et des boissons non-alcoolisées pour la soirée
- ❑ Préparer tout le matériel (cocarde d'identification, verre réutilisable avec couvercle, liste des étudiant.es, collations, dossards)

## Pendant l'événement

- ❑ Remettre à chaque participant.e une cocarde d'identification ou un bracelet sur pour contrôler l'accès aux activités
- ❑ S'assurer qu'il y ait de la luminosité suffisante pour faciliter les déplacements et éviter les endroits sombres où pourraient avoir lieu des VCS
- ❑ Vérifier régulièrement les toilettes et l'extérieur du bâtiment en confirmant qu'il n'y ait pas de personnes en état d'ébriété ayant besoin d'aide (rôle des sentinelles notamment)
- ❑ Donner des contenants en aluminium ou en plastique avec couvercle et obliger les participants à ramener leurs verres
- ❑ Cesser de servir de l'alcool au moins une heure avant la fin des activités et donner des aliments riches en amidon et en protéines
- ❑ S'assurer du déplacement sécuritaire des gens intoxiqués
- ❑ Intervenir immédiatement pour faire cesser tout comportement qui met en danger la sécurité, l'intégrité ou le respect d'une personne ou celle d'un groupe
- ❑ Ne laisser personne partir seule dans un état d'ébriété avancé et confirmer la présence d'un.e ami.e ou d'un raccompagnement adéquat

## Après l'événement

- ❑ Tenir un sondage interne sur la tenue de l'événement (étudiant.es et organisateur.trices) afin d'évaluer l'événement
- ❑ Remettre un document aux prochain comité organisateur avec les points à améliorer pour le prochain événement
- ❑ Tenir un kiosque de sensibilisation et mettre des affiches bien visible avec le nom des ressources disponibles à l'interne et à l'externe du cégep pour les potentiel.les survivant.es
- ❑ Prévoir un organe de gestion de plaintes anonyme connu des étudiant.es



# MATÉRIEL SANS OUI, C'EST NON!

Plusieurs outils et matériels visuels sont mis à la disposition des associations participantes à la campagne *Sans oui, c'est non!*. Vous pouvez voir quelques exemples ici, pour plus de renseignements ou adhérer à la campagne, veuillez rejoindre directement l'organisation.

«T'AURAIS DÙ SURVEILLER TON VERRE.»

CESSONS DE BLÂMER LES VICTIMES DE VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

**SANS OUI C'EST NON!**

«TU PORTAIS QUOI?»

CESSONS DE BLÂMER LES VICTIMES DE VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

**SANS OUI C'EST NON!**

**LE CONSENTEMENT DOIT ÊTRE:**

<input checked="" type="checkbox"/> LIBRE	<input checked="" type="checkbox"/> ENTHOUSIASTE
<input checked="" type="checkbox"/> CLAIR	<input checked="" type="checkbox"/> RÉVOCABLE

≡ **LE CONSENTEMENT** ≡

**LE CONSENTEMENT N'EST PAS VALIDE SI :**

- LA PERSONNE EST INTOXIUQUÉE (ALCOOL, DROGUE)
- LA PERSONNE EST INCONSCIENTE OU EN ÉTAT DE SOMMEIL
- LA PERSONNE CHANGE D'AVIS, MANIFESTE SON INCONFORT OU DIT NON
- LA PERSONNE NE MANIFESTE PAS EXPLICITEMENT SON CONSENTEMENT, PAR SES GESTES OU SES PAROLES
- UNE PERSONNE UTILISE LA MANIPULATION, LE CHANTAGE OU DES MENACES
- UNE PERSONNE ABUSE D'UNE POSITION DE CONFIANCE OU D'AUTORITÉ

**RESSOURCES**

LIGNE - RESSOURCE TÉLÉPHONIQUE D'ÉCOUTE ET DE RÉFÉRENCE, SANS FRAIS ACCESSIBLE 24 HEURES PAR JOUR, 7 JOURS PAR SEMAINE, PARTOUT AU QUÉBEC  
**1-888-933-9007**

POUR DES RESSOURCES RÉGIONALES, CONSULTEZ LA SECTION RESSOURCES DE SANSOUICESTNON.CA

**SANS OUI C'EST NON!**

**UNE FEMME SUR TROIS EST VICTIME D'UNE FORME DE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL AU COURS DE SA VIE<sup>1</sup>.**

**SANS OUI C'EST NON!**

SANSOUICESTNON.CA

<sup>1</sup>Statistique Canada, Mesuring violence against women: Statistical trends 2008.

**UN HOMME SUR SIX EST VICTIME D'UNE FORME DE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL AU COURS DE SA VIE<sup>1</sup>.**

**SANS OUI C'EST NON!**

SANSOUICESTNON.CA

<sup>1</sup>Ministère de la Sécurité publique, Les Agresseurs sexuels au Québec, 2008.

**ENTRE 15 ET 25% DES ÉTUDIANTES SUBIRONT DE LA VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL DURANT LEURS ÉTUDES POSTSECONDAIRES<sup>1</sup>.**

**SANS OUI C'EST NON!**

SANSOUICESTNON.CA

<sup>1</sup>2008, J. Campbell, S. van Schalkwyk, J. Kavanagh & University of Waterloo researchers. Postsecondary Students and Sexual Violence, 2008.

**SANS OUI  
C'EST NON!**

## SANS OUI, C'EST NON!

3333, chemin Queen-Mary,  
bureau 543  
Montréal, Québec  
H3V 1A2

T. 438 885-2607

C. [collegial@sansouicestnon.ca](mailto:collegial@sansouicestnon.ca)

W. [sansouicestnon.ca](http://sansouicestnon.ca)

 /sansouicestnon

 Sansouicestnon

 sansouicestnon

## FÉDÉRATION ÉTUDIANTE COLLÉGIALE DU QUÉBEC

1000, rue Saint-Antoine O.,  
bureau 409  
Montréal, Québec  
H3C 3R7

T. 514 396-3320  /fecq.org

F. 514 396-3329  FECQ

C. [info@fecq.org](mailto:info@fecq.org)  fecq\_officiel

W. [fecq.org](http://fecq.org)  fecq\_officiel

